

# REUNION D'INFORMATION CLIENTS

## METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIES

### SUPPORT D'ANIMATION

Sources :

Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, article 1<sup>er</sup>

Ordonnance n° 2017-1718 du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

Loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, articles 5, 6 et 7

Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr), comité social et économique : 100 questions-réponses

WebLex – 14 juin 2019

# Sommaire

LE CSE, QU'EST-CE QUE C'EST ? .....	5
Une instance représentative du personnel unique.....	6
Slide 3 : Une nouvelle instance unique .....	6
ELECTIONS DU CSE .....	7
Organisation de l'élection .....	8
Slide 5 : Mise en situation.....	8
Slide 6 : Les entreprises concernées .....	8
Slide 7 : Cadre de la mise en place du CSE .....	9
Slide 8 : En cas de variation d'effectif .....	11
Slide 9 : Articulation avec les anciennes instances représentatives du personnel.....	11
Slide 10 : L'accord préélectoral.....	12
Slide 11 : Les salariés électeurs.....	16
Slide 12 : Les candidats.....	17
Déroulement de l'élection .....	20
Slide 13 : Mise en situation.....	20
Slide 14 : Organisation matérielle .....	20
Slide 15 : Déroulement du scrutin .....	22
Suites de l'élection .....	23
Slide 16 : Résultats .....	23
Slide 17 : Elections partielles .....	23
Slide 18 : Carence.....	24
Contentieux.....	25
Slide 19 : En cas de litige.....	25
ATTRIBUTIONS DU CSE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES .....	26
Champ d'intervention du CSE .....	27
Slide 21 : Mise en situation.....	27
Slide 22 : Attributions générales du CSE .....	27
Slide 23 : Attribution en matière de négociation collective .....	29
Slide 24 : Spécificité concernant les Sociétés anonymes (SA) .....	29
FONCTIONNEMENT DU CSE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES .....	30
L'organisation de l'instance .....	31

Slide 26 : Composition.....	31
Les moyens de l'instance .....	32
Slide 27 : Des moyens variés.....	32
Les moyens des membres élus.....	33
Slide 28 : Mise en situation.....	33
Slide 29 : Du temps de « travail effectif ».....	33
Slide 30 : Un droit de circulation.....	34
Slide 31 : Une formation.....	35
Slide 32 : Un droit d'alerte.....	35
Slide 33 : Une protection spécifique .....	35
Slide 34 : Et en contrepartie des moyens... ..	37